



Assemblée générale

Distr. limitée
5 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Deuxième Commission

Point 24 b) de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement : coopération Sud-Sud pour le développement

Argentine* : projet de résolution

Coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009, dans laquelle elle a fait sien le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud¹,

Rappelant ses résolutions 33/134 du 19 décembre 1978, 57/270 B du 23 juin 2003, 60/212 du 22 décembre 2005, 62/209 du 19 décembre 2007, 63/233 du 19 décembre 2008, 64/1 du 6 octobre 2009, 64/221 du 21 décembre 2009 et les autres résolutions relatives à la coopération Sud-Sud,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud³;

2. *Décide* de tenir la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud du 29 mai au 1^{er} juin 2012, après une réunion d'organisation qui aura lieu le 15 février 2012 pour élire le Président et le Bureau de cette session;

3. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session le point subsidiaire intitulé « Coopération Sud-Sud », et prie le Secrétaire général de lui soumettre, à cette session, un rapport complet sur l'état de la coopération Sud-Sud.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe.

² Voir résolution 60/1.

³ A/66/229.

